

## Conditions Générales de Vente (CGV) Mob-ion France

La société Mob-ion France est "vendeur", à destination d'une clientèle professionnelle uniquement.

Elle a également la faculté d'intervenir comme intermédiaire pour la proposition de prestation de service de tiers.

Les présentes conditions générales gouvernent les relations entre Mob-ion France (ci-dessous Mob-ion France) et ses Clients professionnels acheteurs.

### 1. Domaine d'application

**1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à tous les contrats conclus entre un Client et Mob-ion France (ci-après dénommé le « vendeur ») et ayant pour objet les produits et/ou les prestations proposés par le Vendeur en ligne et/ou par tout autre moyen/vecteur de commercialisation.

**1.2. La société Mob-ion France se réserve le droit de ne contracter qu'avec des clients professionnels établis soit dans l'activité de livraison, location, de maintenance, de gestion de flottes, de réparation, de Rétrofit, de véhicules à motorisation/propulsion électrique, et de distribution de véhicules import/export de véhicules pour les usages partagés et location (exploitant des véhicules dans le cadre de l'économie de la fonctionnalité), et exploitation directe de flottes de véhicules pour des usages partagés/location.**

**1.3.** Le Client accepte expressément que ses éventuelles conditions d'achat ne s'appliqueront en aucun cas à des achats auprès de Mob-ion France, sauf s'il en a été convenu autrement de manière expresse.

**1.4.** Les présentes conditions générales ne régissent pas les activités de recherche et développement et notamment toute prestation de service /fabrication/conception de prototypes et de pré-séries et études de recherche qui seraient confiées à la société Mob-ion France. De tels travaux font l'objet de règles définies au cas par cas.

**1.5.** Mob-ion France se réserve le droit de modifier les CGU en fonction d'éléments ou circonstances nouvelles et ce sans préavis. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'enregistrement de la commande.

### 2. Conclusion du contrat

**2.1.** Les descriptions techniques de produit sont reproduites sur la proposition commerciale qui peut être adressée par voie informatique ou par tout autre moyen. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier certaines caractéristiques techniques de ses propositions commerciales en raison soit de décision d'amélioration ou d'optimisation, soit par contraintes réglementaires et/ou de la part de fournisseurs. Si ces modifications interviennent entre la commande et la livraison, le Client en est informé et peut refuser la livraison. Pour des raisons logistiques, le Client ne peut exiger une livraison conforme en tout point à la description technique au jour de la commande si l'ensemble de la production est modifiée.

**2.2.** Volume de disponibilité et délais (livraison prévue) sont précisés dans la proposition commerciale. L'offre du Vendeur peut comporter un niveau minimum de commande.

**2.3.** Le Client doit passer commande par le biais du formulaire de commande intégré dans la boutique en ligne du Vendeur. Lors d'une commande via le formulaire en ligne, le Client est invité, après avoir saisi les informations personnelles relatives à la commande, à double-cliquer sur le bouton achevant la commande (« Valider la commande »).

**Commande :** La commande passée sur le site **devient définitive, sauf condition suspensive expresse insérée aux Conditions particulières**, lorsque le Client clique sur le bouton "Valider la confirmation de la commande". Cette validation fait suite à l'acceptation des CGV. Le Vendeur peut soumettre la conclusion de la vente au paiement d'un acompte au moment de la commande comme il est précisé aux conditions particulières.

**Capacité des Acheteurs :** Le Client déclare être majeur, non protégé, capable selon la loi française en terme de jouissance et d'exercice, en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises. Celui qui contracte au nom d'une société garantit au Vendeur que la société au nom de laquelle il contracte est valablement constituée, qu'elle a pleine et entière capacité, qu'il est valablement autorisé à contracter sur le site selon les statuts, et qu'il justifie d'un mandat de représentation valable et non révoqué.

**Qualité d'Acheteur :** Dans les rapports entre les parties, celui qui contracte est toujours présumé être l'acheteur, quel que soit le lieu de livraison qu'il précise. Il est le seul à contracter avec la société, et engage en tant que de besoin ses ayants droit à titre universels. Toute commande passée au nom et pour le compte d'un tiers doit être expresse.

**Conclusion du contrat en ligne :** Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du Code Civil, le Client doit suivre une série d'étapes pour conclure le contrat par voie électronique pour pouvoir réaliser sa commande, et notamment l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, la vérification des éléments de la commande (formalité du double-clic) et, le cas échéant, la correction des erreurs. Avant de procéder à sa confirmation, l'Acheteur a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix, et de corriger ses éventuelles erreurs, ou d'annuler sa commande.

**2.4.** Les informations enregistrées par Mob-ion France sur son site Internet s'agissant des commandes font la preuve des transactions conclues entre la Société et ses Clients.

**Présomption de preuve :** Les informations enregistrées par la Société exploitant le site Internet pour les commandes, y compris sous forme numérique, constituent des éléments de preuves de l'ensemble des transactions et notamment de l'acceptation du Client sur la conclusion du/des Contrats de Vente. Le Client notamment accepte qu'il en soit fait usage par la Société dans tout différend le concernant. Les données et informations entrées par le Client lors de la prise de

commande engagent celui-ci. De même, le Client accepte que la Société conserve sous format numérique les informations le concernant à des fins de gestion de l'historique des transactions.

L'archivage de la commande ainsi que des factures et d'autres documents relatifs à la commande, tels que les demandes d'annulation, de rétractation, de réserves à la livraison, est fait sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément aux dispositions des lois en vigueur. Ces informations peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

**2.5** Tous les articles présentés sur le site sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Mob-ion France ne s'engage pas à honorer les ordres de commandes non confirmées. Pour confirmer la disponibilité, le Vendeur émet une confirmation de commande et une facture proforma correspondant à la commande qui valide son acceptation de la commande et détaille les éventuels délais de livraison.

**2.6.** Le Vendeur a la faculté d'annuler toute commande confirmée qui n'a pas fait l'objet du règlement prévu dans le délai de huit jours ouvrés à compter de la confirmation.

**2.7.** Les délais de livraison prévus au moment de la commande peuvent être modifiés en raison de nécessité logistique. Ils sont indicatifs.

**Clause exclusive de responsabilité :** Tout retard de livraison de moins de 30 jours n'a aucune incidence et n'engage pas la responsabilité de Mob-ion France. **Clause limitative de responsabilité :** En cas de retard supérieur à 30 jours, le Client a la faculté d'annuler la commande si il ne lui a pas été fourni un scooter de substitution de caractéristiques similaires, et en toute hypothèse la responsabilité pécuniaire de Mob-ion France en dédommagement de tout retard est dans ce cas limitée à 15% des sommes totales encaissées au titre de la commande (limite appliquée au prorata de la livraison *ad valorem* si la livraison a été partielle). Ceci n'est pas une clause pénale et Mob-ion France en toute hypothèse n'indemniser pas les retards qui résultent d'événement imprévus et imprévisibles, les faits résultant d'une cause étrangère, retardant la fabrication ou la rendant plus difficile dans la limite où elle justifie de ses meilleurs efforts pour respecter les délais prévus.

### 3. Droit de rétractation

Seules les personnes physiques ou morales ayant une activité économique (« Professionnels ») en dehors du secteur des véhicules terrestres à moteur et des activités connexes et qui comportent moins de 6 salariés peuvent bénéficier comme les « Consommateurs » d'un droit de rétractation.

La société Mob-ion France se réserve la possibilité de refuser de contracter avec de telles entreprises. Mais si Mob-ion France acceptait une telle commande, le droit de rétractation serait exercé dans les conditions suivantes :

- Mob-ion France ne tiendra aucun compte d'une rétractation passé le 14<sup>ème</sup> jour de la date de la livraison ;

- Mob-ion France ne tiendra aucun compte d'une rétractation exercée même durant ces 14 jours si le scooter a été livré et **qu'il a plus de 100 kilomètres au compteur** ;

Les frais de port retour resteront à la charge du client, ainsi que les frais de transport et d'immatriculation, outre 200 € de suivi administratif.

Le remboursement sera effectué après inspection et dans un délai de 14 jours à compter de la réception des marchandises par Mob-ion France, comme prévu par l'exercice du droit de rétractation. Les articles retournés incomplets, salis ou endommagés, modifiés même partiellement ou légèrement seront facturés intégralement.

Le retour s'effectuera par les moyens du Client et les moyens de retour seront confirmés par email au Client. Les produits doivent impérativement être retournés correctement protégés, dans leur emballage d'origine, dans un parfait état de revente (non abîmés, endommagés ou salis), accompagnés de tous les accessoires, notices d'emploi et documentations, à l'adresse indiquée, accompagnés de la facture. Ne pourront également être repris, les colis pour lesquels aucun élément joint ne permet d'identifier l'expéditeur (n° commande, nom, prénom, adresse). Les frais et risques liés au retour du produit sont à la charge de l'expéditeur. Le retour des produits donnera lieu à un remboursement égal au prix d'achat du ou des produit(s) acheté(s).

### 4. Prix et modalités de paiement

**4.1.** A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les descriptions de produit publiées par le Vendeur, les prix indiqués par le Vendeur sont des prix définitifs en euros HT et TTC. La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir.

Les prix indiqués **sont les prix avant remboursement** des différentes primes telles que le bonus écologique, les primes régionales ou la prime à la conversion. Toute formule de calcul permettant d'anticiper les primes versées est donnée seulement à titre indicatif et ne constitue pas un engagement contractuel du Vendeur.

**4.2.** Le prix s'entend **DÉPART USINE selon l'incoterm CCI EX-WORKS**. Il en résulte que les frais de transport sont en sus, à la charge du Client et que les risques de la chose sont supportés par le Client dès le chargement par le transporteur au départ. Les formalités de douane sont, le cas échéant, effectuées par et sous la responsabilité du Client. Si un forfait transport ou des frais de mises à la route et de livraison sont prévus dans le prix, ils sont indiqués expressément dans la proposition commerciale.

**4.3.** Le prix s'entend hors tout droit de douane, frais d'autorisation d'export, et toute autre charge.

**4.4.** Les règlements acceptés sont les suivants :

- Règlement par carte bancaire
- Règlement par virement bancaire

Après le règlement de la commande, aucune donnée relative au paiement ne sera conservée.

**RÈGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE :** Pour la sécurité de vos paiements, nous utilisons un système partenaire. Le paiement par carte s'effectue directement sur le serveur sécurisé de notre banque, et à aucun moment votre numéro de carte ou les autres données confidentielles qui lui sont rattachées ne nous sont communiquées.

**RÈGLEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE :** Vous pouvez régler votre commande par virement bancaire. Les coordonnées bancaires nécessaires au règlement de votre commande vous seront communiquées lors de la confirmation de votre commande et par e-mail. Merci de préciser sur le libellé de votre virement le numéro de votre commande. Les frais bancaires et commissions éventuelles sont à la charge du client.

**4.5. TVA :** Pour toute livraison sur le territoire français, la facturation s'effectue avec la TVA française incluse.

Pour toute livraison hors France dans l'Union européenne, si le destinataire n'est pas assujéti à la TVA, la facturation s'effectuera avec la TVA française incluse, et si le destinataire est assujéti à la TVA, la facturation s'effectuera hors TVA française, avec vérification du numéro de TVA intracommunautaire. Pour livraison en dehors de l'Union européenne, la facturation s'effectuera HT.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est celle en vigueur sur le territoire français au jour de la commande. Toute modification du taux applicable pourra être répercutée sur les prix des produits et des services.

**Taxes et réglementation export :** Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de déclarations spécifiques de nature douanière ou fiscale. Elles seront à la charge de l'Acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.) (Incoterm EXW). **Le Vendeur invite à ce titre l'Acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales correspondantes en cas de livraison hors Union européenne, ainsi que de porter son attention aux réglementations techniques éventuellement applicables.**

**4.6. Clause de réserve de propriété :** Le Vendeur demeure propriétaire des matériels vendus jusqu'au complet règlement du prix. Il peut exercer tout droit de revendication dans les formes légales tant que l'intégralité du prix n'est pas réglée.

## 5. Transport - Livraison

**5.1.** La remise des marchandises au transporteur s'effectue après paiement intégral, et éventuellement après immatriculation, à l'adresse indiquée par le Client, qu'il a donné lors de sa commande, sauf s'il en a été convenu autrement. L'adresse de livraison figurant sur la commande traitée et gérée par le Vendeur fait référence pour exécution de la transaction. La livraison de scooter ou de véhicules soumis à obligation légale d'assurance peut être conditionnée par la prise d'une assurance préalable en cas d'enlèvement direct par le Client.

**5.2.** Si Mob-ion France organise les transports pour ses Clients, ceci ne change pas l'incoterm EX WORKS (EXW) applicable.

Si le Client organise le transport, les stipulations de l'article 2.6 s'appliquent. Des frais de stockage peuvent être facturés en sus au client s'il n'a pas été procédé à l'enlèvement des matériels dans le délai de 10 jours suivant leur mise à disposition pour transport départ usine, payable avant départ.

**5.3.** Dans tous les cas, le Client doit collaborer activement (confirmation des adresses, codes d'accès, disponibilité) pour une coordination avec le transporteur. Les frais de stockage et tous les frais s'y attachant seront à la charge exclusive de l'Acheteur. Les frais de réexpédition seront à la charge du Client. Le Client s'engage à réceptionner les produits qu'il a commandés à l'adresse de livraison indiquée. Aucune modification d'adresse ne pourra être prise en compte après l'envoi de la marchandise. Si la société de transport retourne la marchandise au Vendeur en raison de l'impossibilité de la remettre au Client, les frais engendrés par l'échec de l'expédition seront imputables au Client.

**5.4. IMPORTANT : Inspection lors de la réception : Le Client doit impérativement veiller à inspecter la livraison en présence du livreur avant remise du bon de livraison sans réserve.** Le Client se doit de contrôler son colis, à l'extérieur comme à l'intérieur, en présence du chauffeur.

**Attention :** Aucun litige relatif à un vice qui a pu résulter du transport ne pourra être pris en charge ultérieurement. Si le carton et la structure comportent des marques, telles que des renforcements ou des trous, il faut prendre des photos et l'indiquer en réserve. Il faut aussi impérativement ouvrir le colis et noter toute réserve d'une dégradation apparente. **Dans le cas de livraison de gros volume (plus de deux), le contrôle des produits doit être effectué en toute hypothèse dans les 72h de la livraison et toute réserve doit être transmise au transporteur avec copie à Mob-ion France dans ce délai de 72h qui est de rigueur.**

Le Client doit vérifier les points suivants : - carrosserie / sellerie - phares, feu arrière et clignotants - poignées. Si le colis a été abîmé ou si il a été ouvert, il faut indiquer le détail des éventuels problèmes sur le bon du transporteur ou refuser une partie ou la totalité de la livraison. Les notifications "Sous réserve de déballage" et "Carton abîmé" ne sont pas des réserves suffisantes. **Pour qu'un dossier litige de transport soit recevable, les réserves portées sur le récépissé doivent être précises, significatives, complètes et constatées avec le chauffeur. La signature du bon du transporteur par le Client sans ces remarques engage la responsabilité du Client et indique que le colis a été reçu en bon état.**

En cas de dégâts avérés ou d'une avarie de transport, le Client peut refuser la totalité de sa commande ou accepter une livraison partielle. Dans ce cas, il est impératif de noter sur le récépissé "Livraison partielle cause avarie de transport" et de noter en présence du chauffeur les remarques du ou des problèmes constatés, ainsi que de tenir à disposition le ou les paquets endommagés. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, aucune réclamation ne sera prise en compte.

**En l'absence de ces réserves faites dans les délais et en bonne et due forme, aucune réclamation ne saurait être prise en compte par Mob-ion France.**

En cas de livraison non conforme à la commande en qualité ou en quantité, le Client doit en toute hypothèse informer sous 48h Mob-ion France, en indiquant la référence de la commande et en contactant nos conseillers clientèle au

09 54 55 4000 ou par courriel à [sav@mob-ion.fr](mailto:sav@mob-ion.fr). Cette information ne remplace pas les réserves faites au moment de la livraison sur le bon de transport pour tout ce qui concerne les pertes ou les dégradations qui peuvent résulter d'un transport.

**5.5.** Mob-ion France ne saurait être tenue pour responsable des retards du fait du transport. Le Client ne pourra obtenir de remboursement, de dédommagement ou d'indemnités de dommages et intérêts pour lui-même ou pour le compte de tiers contractuellement liés avec ce dernier.

**5.6. Assurance transport : Mob-ion France n'agit pas comme mandataire du Client en matière de transport et le Client doit apprécier l'opportunité de prendre une Assurance Transport adéquate au montant en valeur qu'il souhaite voir couvert en cas de sinistre.**

## 6. Garantie

### 6.1. Garantie de conformité légale :

La garantie de conformité diffère selon que l'acheteur est professionnel ou consommateur et s'applique pour toute vente en France et à l'étranger.

**Vente entre professionnels :** Le Vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article 1604 du code civil, à l'exclusion des articles L.217-4 et suivants du code de la consommation. **Limitation en cas de défaut apparent :** toute réclamation relative à un défaut apparent doit être formée dans le délai de 3 jours à compter de la livraison. A défaut la livraison sans défaut apparent est présumée.

En tout état de cause, la garantie est conditionnée par une maintenance suffisante selon le programme minimum suivant (Le "kilométrage" est le kilométrage maximum depuis le dernier remplacement à neuf, et les "mois indiqués" sont le nombre de mois révolus depuis le dernier remplacement à neuf. Les seuils sont applicables de manière cumulative au premier accompli)

| Pièce à changer                    | Kilométrage | Mois |
|------------------------------------|-------------|------|
| Pneu arrière                       | 10 000      | 24   |
| Pneu avant                         | 15 000      | 24   |
| Plaquettes arrière (la paire)      | 10 000      | 24   |
| Plaquettes avant (la paire)        | 15 000      | 24   |
| Disque arrière                     | 20 000      | 24   |
| Disque avant                       | 20 000      | 24   |
| Amortisseur arrière                | 30 000      | 24   |
| Tubes de fourche avant             | 30 000      | 24   |
| Bras oscillant                     | 30 000      | 24   |
| Compteur                           | 30 000      | 24   |
| Contrôleur                         | 30 000      | 24   |
| DC DC                              | 30 000      | 24   |
| Béquille centrale                  | 30 000      | 24   |
| Étriers de freins avant et arrière | 30 000      | 24   |
| Moteur                             | 30 000      | 24   |
| Batteries                          |             | 24   |
| Chargeurs                          |             | 24   |

**Vente à un consommateur :** Si par exception, l'acheteur est un consommateur au sens de la réglementation française, la garantie légale de conformité est une garantie exercable pendant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, contre tous les défauts de conformité existant déjà à la date de livraison du produit. Si le défaut est avéré, le Vendeur s'engage à la remise en état ou au remplacement gratuit des matériels reconnus défectueux. Cette garantie couvre la main d'œuvre et le remplacement de pièce mais pas les frais de transport. Exclusive de tout autre dédommagement, elle ne s'applique pas en cas d'usure anormale, de négligences, de défauts d'entretien et de mauvaise utilisation ou de modification du véhicule. Le remplacement de pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la période initiale de garantie.

**Déchéance :** L'acheteur consommateur sera déchu de tout droit à la garantie légale en cas de non-respect du programme minimum de maintenance qui est prévu ci-dessus.

**6.2.** Le Vendeur garantit les défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil. Dans cette hypothèse, l'Acheteur qu'il soit professionnel ou non, a le choix entre la résolution de la vente ou la réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

**6.3.** Pour toute réclamation au titre de garanties légales, le Client peut s'adresser à Mob-ion France en contactant nos conseillers clientèle au 09 54 55 4000 ou par courriel à [sav@mob-ion.fr](mailto:sav@mob-ion.fr).

### 6.4. Extension de garantie :

L'acheteur peut souscrire une "extension contractuelle de garantie" au moment de la vente. Cette extension de garantie démarre à 00.00 heures le jour de la livraison du véhicule électrique par le Transporteur au Client (ci-après "**Client**") et dure **48 mois, pour un kilométrage maximum de 60.000 kilomètres**. Dès que l'une des deux conditions est accomplie, la garantie cesse au 1er jour du mois calendaire suivant. Le délai nécessaire à la réparation ne prolonge pas la période de garantie. Le remplacement du véhicule le cas échéant ou même de pièces, ne prolonge pas la période de garantie.

La garantie cesse également en cas de non respect du programme de maintenance préconisé par le constructeur visé à l'article 6.1 du présent contrat.

La garantie couvre les vices de conception ou de fabrication uniquement. Par conséquent, la garantie ne couvre pas, à titre d'exemple uniquement, les

réparations ou les remplacements liés à des pannes et/ou dysfonctionnements liés ou découlant, directement ou indirectement, des évènements suivants:

a) un évènement fortuit ou une cause de force majeure (tels que, à titre d'exemple uniquement : l'oxydation ou autres phénomènes causés par l'action des intempéries en raison de conditions environnementales ou de circonstances hors de la normale);

b) les modifications, réparations ou autres interventions autres que les standards de modifications, réparations ou démontages prescrits par Mob-ion;

c) le montage de parties et/ou pièces de rechange différentes de celles prescrites ou dont l'utilisation n'est pas approuvée par Mob-ion;

d) l'utilisation du véhicule électrique impropre (comme, par exemple, compétitions sportives, de charges supérieures aux prescriptions constructeur, etc.);

e) les accidents tels que des collisions avec d'autres véhicules, des personnes, des animaux, des objets identifiés ou non, retournement, sortie de route, vandalisme;

f) les causes externes et/ou corps étrangers (tels que, à titre d'exemple uniquement : crevaisons, bris de verre, etc.)

g) les dégradations résultant d'un manque de maintenance et d'entretien;

h) l'usure normale du véhicule électrique; l'usure est déterminée en comparant l'état, le kilométrage, le temps d'utilisation constatés sur les parties endommagées et le potentiel moyen de fonctionnement qui leur est normalement attribué.

**Forme des réclamations :** le défaut de conformité est signalé par le Client au plus tard dans les 15 jours à compter de la découverte du défaut à sav@mob-ion.com. En cas de signalement tardif, le Vendeur peut décliner la garantie faute de preuve sur les circonstances de l'apparition du défaut. Toute demande de garantie doit comporter la carte grise et copie de la preuve documentaire de l'achat (reçu ou facture) et références du scooter avec photo du kilométrage.

Le Client doit coopérer de bonne foi pour organiser les visites de mise en œuvre de la garantie en fournissant toute information concernant les circonstances dans lesquelles le défaut s'est manifesté et répondre à toute demande supplémentaire d'information.

**Intervention du Vendeur :** Si la réparation du défaut dans le cadre du remplacement de pièce prévu par la garantie de conformité légale est impossible techniquement, logistiquement, et/ ou d'un coût prohibitif, le Vendeur a la faculté de remplacer sans frais le véhicule électrique par un autre véhicule, du même modèle ou d'une version aussi proche que possible en équipement que le modèle remplacé.

Le Client doit apporter, à ses propres frais, le véhicule électrique à un réparateur agréé. Les pièces défectueuses remplacées sous garantie deviennent la propriété de Mob-ion France.

**Cause indéterminée :** Si lors de l'intervention en garantie, il est constaté que l'incident ne relève pas d'un cas qui est couvert par la garantie, le coût de la réparation sera entièrement couvert par le propriétaire du véhicule.

Les opérations de réparation peuvent être suspendues en attendant l'expertise à défaut d'un accord du Client sur la prise en charge des réparations générées dans des circonstances non élucidées.

**Transfert de garantie en cas de vente du véhicule :** le transfert de garantie ne peut intervenir indépendamment du véhicule garanti. Le transfert de garantie en cas de transfert de propriété du véhicule électrique garanti, n'est valable que si le programme de maintenance a été respecté par les propriétaires successifs. En cas de vente à un consommateur, Mob-ion n'assurera pas de garantie au sens des articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation sauf accord exprès à ce sujet..

#### 6.5. Exclusions des garanties légales et de l'extension de garantie contractuelle:

**Sont exclus de toutes les garanties, légales ou conventionnelles:**

- les services d'entretien courant du véhicule électrique.
- les composants du véhicule électrique sujets à une perte d'efficacité, usure ou due à une utilisation/ un fonctionnement normal du véhicule

**électrique (tels que, notamment mais non exclusivement: les pneus, les commandes flexibles, les pièces de frottement telles que les plaquettes de frein, la batterie si mal entretenue avec un chargeur Mob-ion...)**

- les interventions rendues nécessaires par une utilisation du véhicule électrique impropre, ou ne respectant pas les consignes, avertissements et recommandations décrits dans le manuel d'utilisation et d'entretien et de recharge;
- les interventions rendues nécessaires par des modifications du scooter par le Client ou sous son contrôle, des remplacements inappropriés de pièces
- toute réparation effectuée en dehors du réseau de réparateurs agréé, quelque soit la nature et l'origine supposée des dysfonctionnements observés.

**6.6. Clause limitative et exclusive de responsabilité :** Toute responsabilité de nature contractuelle est limitée au montant encaissé lors de la commande pour le produit présentant une anomalie. La responsabilité du Vendeur est en tout état de cause exclue pour l'indemnisation de tout préjudice indirect résultant d'une perte d'exploitation, diminution de revenus, augmentation des coûts ou perte d'opportunité, même si il en a été informé ou si cette occurrence possible a été portée à son attention. Toute immobilisation des véhicules électriques pour la mise en œuvre de garanties légales ou contractuelles ne donne droit à aucun dédommagement ou remboursement de frais (tels que, par exemple, un véhicule de remplacement), ni à aucune extension de garantie. **Au titre de la garantie, le vendeur n'indemnise pas tout manque à gagner résultant de la défaillance du véhicule électrique et/ou autre conséquence financière et/ou tout coût direct ou indirect résultant de l'immobilisation du véhicule.**

#### 7. Services accessoires

**Assurance :** Sur la demande du Client, le Vendeur peut lui indiquer une assurance susceptible d'assurer les véhicules. En aucun cas le Vendeur n'intervient dans ce cas comme courtier, intermédiaire en assurance.

**Bonus écologique, subvention :** Le Vendeur peut connaître des dispositifs de subvention et de prise en charge partielle des achats de scooters électriques. Il ne garantit jamais la bonne fin des dossiers de ce type et hormis le cas où il accepte de procéder lui-même à la perception de tels financements en lieu et place de l'acheteur, il n'intervient pas comme conseil à un titre quelconque dans ces dossiers. Il n'a aucune obligation de bonne fin et aucune obligation d'information. De manière générale, toute projection chiffrée, simulation n'a qu'une valeur d'exemple et ne constitue pas un engagement contractuel.

Lorsque le vendeur accepte de prendre en charge la mise en place du dispositif de subvention, ce service est facturé au coût indiqué aux conditions particulières.

#### 8. Divers

**Force majeure et évènements fortuits :** L'exécution des obligations des parties au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui empêcherait l'exécution ou en rendrait l'exécution excessivement aléatoire et/ou coûteuse. Le Vendeur avisera le Client de la survenance d'un tel évènement dès que possible. La force majeure comporte notamment: les conséquences de décisions et réglementations de nature politiques, économiques, sanitaires applicables dans les pays de fabrication, de transfert, et/ou de consommation ainsi que toute disposition relative aux transports qui est pertinente au regard du contrat, de son exécution.

**Nullité partielle :** Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties.

**Amendement :** Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties. Une tolérance même prolongée de la part d'une partie ne comporte aucune renonciation tacite à l'application des dispositions contractuelles.

#### 9. Loi applicable, juridiction compétente

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

**Attribution de compétence territoriale :** En cas de litige entre commerçants, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent pour tout litige en lien avec les ventes de Mob-ion France, y compris en référé et en cas d'appel en garantie.

Le Client (signature et tampon)

Mob-ion France / Le Vendeur (signature et tampon)

